

DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

Déclaration au Commissaire à l'éthique et à la déontologie

(L.R.Q., chapitre C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	ISABELLE MELANÇON
Circonscription :	VERDUN

DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
Fondation du Musée d'art contemporain de Montréal	16 septembre 2017
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Deux billets pour le Bal du MAC 2017.	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Invitation à la députée de Verdun en remplacement du ministre Luc Fortin à participer au Bal du MAC 2017.	

Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) Isabelle Melançon	Date de la déclaration 2017-10-06
---	--------------------------------------